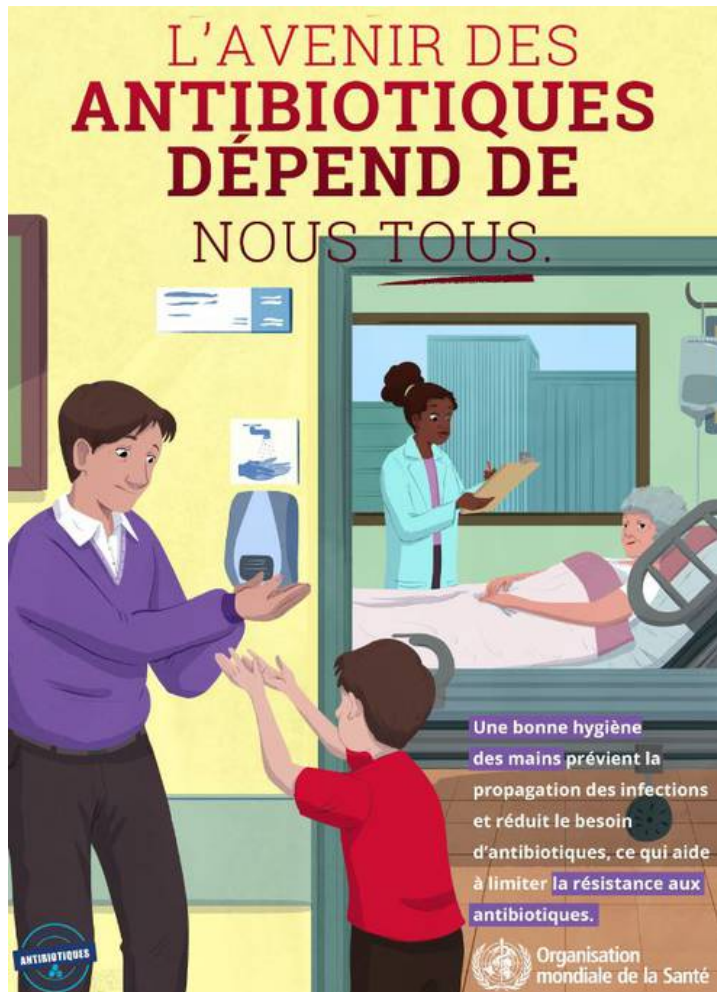




Lutte contre l'antibiorésistance



La résistance aux antibiotiques ou « antibio-résistance » nous concerne tous. Elle compromet notre capacité à lutter contre les maladies infectieuses.

Les antibiotiques ne sont **actifs que sur les bactéries**, pas sur les virus ni sur les champignons. Sous la pression des antibiotiques, les bactéries peuvent évoluer pour résister à leur effet : **c'est l'antibiorésistance**. Plus l'usage des antibiotiques est fréquent, plus les risques que les bactéries développent ces résistances augmentent. Certaines sont devenues tellement résistantes que nous n'avons plus de traitement disponible actif pour traiter les infections dont elles sont responsables. Ces bactéries ne sont pas pour autant plus agressives, mais **ce phénomène compromet notre capacité à traiter les infections qu'elles provoquent**. L'antibiorésistance est déjà responsable d'environ 60 000 décès annuels en Europe et aux États-Unis. Nous devons donc faire un **usage raisonné des antibiotiques** et prendre toutes les mesures possibles pour **éviter la diffusion de ces bactéries résistantes**.

En tant que patients, usagers, en quoi êtes-vous concernés ?

- 1- Vous pouvez **prévenir l'apparition de ces résistances** en respectant le bon usage des antibiotiques, uniquement sur prescription et tels qu'ils sont prescrits : **les antibiotiques, c'est quand il faut, comme il faut, juste ce qu'il faut !**
- 2- Vous pouvez **limiter le risque d'infection** virale (qui peut se surinfecter) ou bactérienne et **de transmission** des bactéries résistantes en vous **lavant régulièrement les mains**, en **évitant les contacts avec les personnes malades** et en veillant à être **à jour de vos vaccinations**.
- 3- Si vous avez été détecté comme **porteur d'une bactérie résistante aux antibiotiques**, cela ne signifie pas forcément qu'il y ait une infection. A l'hôpital, vous serez placé-e en chambre individuelle. Des mesures d'hygiène simples seront appliquées par les soignants, et il vous est aussi recommandé une désinfection régulière des mains avec une solution alcoolique, et le non partage de vos toilettes. Le portage d'une bactérie résistante est une **information à partager à tous les soignants qui interviennent dans votre prise en charge**. Cela n'influencera en rien la **qualité des soins qui vous seront prodigués**. A votre retour à domicile, cette bactérie peut disparaître

naturellement. Une hygiène régulière des mains sans autre mesure spécifique est alors recommandée.

L'engagement du CHBA dans la lutte contre l'antibio résistance

Depuis plusieurs années, le **CHBA renforce les mesures de lutte contre l'antibiorésistance**. Les efforts combinés de plusieurs équipes, notamment **les services de Microbiologie, de Pharmacie Hospitalière, l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène et l'Equipe Mobile d'Infectiologie Transversale et Territoriale** concourent à mettre en œuvre des mesures concrètes contre le développement de l'antibiorésistance :

- 1- Aide au bon usage des antibiotiques dans l'établissement avec conseils cliniques en antibiothérapie par une équipe dédiée
- 2- Surveillance de la consommation globale en antibiotique et spécifique d'antibiotiques ciblés
- 3- Surveillance, détection et prévention de la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques
- 4- Formation continue des soignants médicaux et paramédicaux
- 5- Participation à des projets de recherche en infectiologie
- 6- Coordination des programmes au sein d'instances institutionnelles dédiées
- 7- Suivi d'indicateurs nationaux de lutte contre l'antibio résistance

TÉLÉCHARGER

- > ["La résistance aux antibiotiques" par l'OMS](#)
- > ["Vous êtes porteurs d'une bactérie multi-résistante aux antibiotiques"](#)



CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

Nous contacter

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/qualite-et-securite-des-soins/lutte-contre-lantibioresistance-685.html>